



Suspension permis sans interception

Par **oups3592**, le **25/04/2012** à **21:18**

Bonjour,

Mon ami a été "flashé" par un gendarme avec des jumelles. Celui ci était situé juste 10/15 m max après le panneau 50. Mon ami roulait à 90.

Il n'a pas été intercepté.

Est il possible que son permis soit suspendu bien qu'il n'ait pas été arrêté?

Merci

Par **Tisuisse**, le **25/04/2012** à **23:29**

Bonjour,

Qu'il attende d'abord la réception de son avis de contravention (délai moyen 15 jours si la carte grise est bien à son adresse actuelle).

Par **citoyenalpha**, le **26/04/2012** à **02:40**

bonjour

ou sa convocation au commissariat ou gendarmerie avec demande de présentation du permis.

Restant à votre disposition.